
Don des arrérages de sa pension et d'une médaille par le citoyen Dulneau, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don des arrérages de sa pension et d'une médaille par le citoyen Dulneau, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 284;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39511_t1_0284_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

5 sols pour les frais de la guerre. Nous vous prions de l'accepter avec celle de nos bras et de nos vies.

(Suivent 9 signatures.)

« Au Havre, le 10^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

Les officiers municipaux de la commune de Maintenon écrivent qu'ils sont parvenus à détruire le fanatisme. Ils ont consacré un temple à la Raison, et ils envoient les lettres de prêtrise de quatre de leurs jongleurs.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune de Maintenon (2).

« Municipalité de Maintenon, district de Chartres, 5 frimaire an II.

« Citoyen Président,

« Nous sommes parvenus dans notre commune, à détruire le fanatisme; Maintenon est à la hauteur de la Révolution; il n'a plus ni prêtre, ni pigeons qui faisaient la ruine de nos habitations.

« Ci-joint quatre lettres de quatre prêtres qui étaient nos curés, vicaires et joueurs de gobelets. Nous avons maintenant deux temples purgés du fanatisme, l'un est celui de la Raison et l'autre la Société populaire. Nous t'invitons d'en faire part à la Convention nationale et de lui annoncer que nos concitoyens la félicitent sur son ouvrage et l'engagent à rester à son poste jusqu'à l'entier anéantissement des tyrans.

« Salut et fraternité.

« Les maires et officiers municipaux de la commune de Maintenon,

PREVOST, *maire*; GEORGET; Ameline LANGLOIS; HOBIER; G. ROBERT, *juge de paix*; LEGENDRE, *secrétaire*. »

Le citoyen Dulneau fait don des arrérages de sa pension de 1,800 livres jusqu'à la paix, ainsi que de la médaille qui lui avait été donnée à la Fédération de 1790.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit le document des Archives nationales (1).

« Citoyens représentants,

« La Société populaire d'Étain, réunie au comité de surveillance, nous a chargés de féliciter la Convention sur ses glorieux travaux. Qui plus que nous en sent le prix? Enchaînés dans nos personnes, trainés dans les cachots par les ennemis de la République, pillés et volés l'année dernière, c'est aux mesures rigoureuses que la Convention a prises que nous devons notre liberté et notre salut.

« Nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à ce que tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la République soient anéantis.

« Recevez l'offrande que nous vous faisons, au nom du citoyen Dulneau, des arrérages de sa pension de 1,800 livres jusqu'à la paix, ainsi que la médaille qui lui avait été donnée à la fédération de 1790. C'est le denier de la veuve, vous ne le dédaignerez pas. Le citoyen Dulneau serait bien flatté si la Convention lui accordait la médaille du 10 août en échange de celle qu'il offre.

« LIEUTAUD. »

La Société républicaine de Salies, département de Haute-Garonne, écrit que sa sollicitude pour nos frères d'armes lui avait fait prévenir le décret d'invitation du 19 brumaire; un dépôt, surveillé par deux membres de la Société, avait été établi dans ce chef-lieu pour recevoir les capotes, chemises, souliers, guêtres et redingotes, que des commissaires étaient chargés de recueillir dans chaque commune du canton, et déjà un grand nombre d'effets remplit le magasin.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société républicaine de Salies (3).

La Société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité séante à Salies, département de la Haute-Garonne, à la Convention nationale.

« Pères de la patrie,

« La Société populaire des sans-culottes du canton de Salies vous félicite des mesures fermes et vigoureuses que vous prenez pour sauver la République. Continuez, législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés aient reconnu la République française, une et indivisible, et qu'une paix glorieuse aura consolidé les bases de notre gouvernement.

C'est pour la seconde fois que nous vous faisons la même prière dans la parfaite confiance que vous vous en ferez un devoir, crainte que de nouveaux Brissot ne vinsent conspirer dans la législature. Nous avons applaudi au jugement qui a fait tomber les têtes des factieux de la Gironde et nous applaudissons à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 194.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.